

[View this email in your browser](#)



Commission
des titres d'ingénieur

Lettre d'information - mai/juin 2025

Dans cette lettre d'information, retrouvez des articles, des brèves, des actualités en lien avec les activités de la CTI :

- Mesures de simplification mises en place par la CTI
- Publication de la restitution des ateliers du colloque annuel 2025 de la CTI
- La CTI lauréate d'un projet Erasmus + SIQA
- Dossier consacré au bien-être étudiant
- Résultats de l'opération Ingénieuses 2025 de la CDEFI
- Publication du rapport du BNEI consacré à la CVEC

Bonne lecture !

Mesures de simplification mises en place par la CTI



Dans le cadre de la nouvelle campagne d'évaluation 2025-2026, la CTI a adopté plusieurs mesures de simplification :

et de contrat de professionnalisation pouvaient déjà se faire au fil de l'eau avec un dossier à constituer ; et cette prérogative est étendue aux demandes de nouvelles voies FISA et FISEA, sous conditions (cf Livret de procédures p.27). Des critères d'éligibilité, explicités dans le livret de procédures 2025, ont été strictement définis :

- 1.La FISA ou FISEA demandée doit être rattachée à une voie FISE déjà existante et bénéficiant d'une accréditation maximale ;
- 2.La demande a été validée préalablement par les instances de l'établissement ;
- 3.L'école a eu une accréditation maximale de ses formations lors de la dernière évaluation périodique
- 4.Les recommandations formulées lors des dernières évaluations sont *a minima* toutes « en cours de réalisation » ;
- 5.L'école justifie d'une expérience de l'apprentissage avec des promotions diplômées dont la bonne insertion professionnelle a été prouvée ;
- 6.L'école justifie d'une démarche qualité robuste et d'un système de management par la qualité (SMQ) opérant.

De plus, cette possibilité d'ouverture facilitée et au fil de l'eau est également octroyée pour l'ouverture d'une nouvelle voie FC.

Un deuxième axe de simplification concerne les renouvellements de formations ayant eu une durée restreinte en raison du caractère nouveau de la demande. Pour bénéficier d'une procédure allégée, les écoles devront également respecter une série de critères précisés dans le Livret de procédures. (cf Livret de procédures p.28).

Une fois l'éligibilité à la procédure vérifiée et l'accord de la CTI confirmé, le processus comprendra notamment la rédaction d'un RAE, l'étude du dossier par une équipe d'experts, une visioconférence d'audition des parties prenantes, la rédaction d'un rapport ainsi que d'un avis/décision présenté par le rapporteur principal en séance plénière de la commission.

Un troisième axe de simplification touche les **données certifiées**. Chaque année, les directeurs d'écoles certifient les données statistiques relatives à leur école. Et la CTI fait un bilan de l'exercice chaque année. Pour la campagne 2025, certains items ont donc été supprimés dès lors que ne servaient pas directement l'évaluation. Ce travail a été réalisé en concertation avec la CDEFI qui dresse également un Panorama des écoles avec les données DEFI, basées sur la collecte CTI.

Pour mémoire, **la campagne des données certifiées a débuté**. Le portail de saisie est ouvert aux écoles **jusqu'au 30 juin 2025** (ouvert jusqu'à 23h59). Les écoles concernées qui n'auraient pas encore complété le formulaire sont invitées à le faire dans les meilleurs délais.

Pour en savoir + sur les données certifiées, consultez le [site internet de la CTI](#)

Les listes des écoles concernées par la campagne d'accréditation 2025-2026 pour les volets ingénieur et bachelor [sont en ligne sur le site internet de la CTI](#).

Par ailleurs, le MESR a lancé sa nouvelle plateforme nommée FRESQ, visant à recenser les Formations Reconnues de l'Enseignement Supérieur de Qualité. Comme l'indique le MESR, FRESQ est le fruit d'un travail partenarial ayant associé des représentants des établissements (universités,

Dès cette année, chaque directeur d'établissement – qui a reçu au préalable ses identifiants et a été invité à participer à des sessions en webinaire pour la prise en main de la plateforme, pourra entre **le 5 mai et le 30 mai** déposer ses lettres d'intention afin d'y indiquer les formations qu'ils souhaitent soumettre en vue d'une accréditation pour la rentrée 2027.

Pour mémoire, Le modèle de lettre est téléchargeable [ici](#).

Pour toute demande : contact.fresq@enseignementsup.gouv.fr.

Restitution des ateliers du colloque annuel de la CTI



Lors du colloque annuel de la CTI qui s'est déroulé les 3 et 4 février 2025 à l'INSA Lyon, des ateliers thématiques ont été organisés.

Les sujets abordés cette année étaient les suivants :

- Mettre en œuvre la démarche compétences : réussir l'alignement pédagogique
- IA générative, au service de la pédagogie ?
- Pérenniser l'offre de séjours à l'étranger pour les étudiants en formation d'ingénieurs-
- Apprentissage – évolutions actuelles et pédagogie de l'alternance
- Attractivité des écoles d'ingénieurs
- IA : Recherche et application
- Bien-être étudiant : perceptions, enjeux, initiatives et perspectives

La restitution des ateliers est disponible [sur le site internet](#) de la CTI.



La CTI, lauréate d'un projet européen ERASMUS + SIQA

Dans le cadre du processus de Bologne, la CTI et le Hcéres sont co-chairs du TPG-C (Thematic Peer Group-C) soit le groupe dédié à l'assurance qualité.

Afin de soutenir les activités prévues par les deux agences, un projet européen Erasmus+ déposé à la mi-décembre 2024, a été retenu par la Commission européenne.

Intitulé SIQA (Support for the enhancement-oriented implementation of the quality assurance key

Le projet contribuera à promouvoir une culture de la qualité dans l'enseignement supérieur, favorisée par des processus d'assurance qualité adaptés, conformément aux normes et lignes directrices pour l'assurance qualité dans l'EEES (ESG), à d'autres engagements liés à l'assurance qualité, tels que l'assurance qualité transfrontalière (CBQA) et l'utilisation de l'approche européenne pour l'assurance qualité des programmes conjoints.

Parmi les "workpackages" (WP) envisagés, deux seront directement consacrés à la collaboration et l'échange entre pairs au sein du groupe avec l'organisation de plusieurs réunions et un programme de mobilité du personnel. Une analyse thématique sera également réalisée. Un autre "workpackage" se concentre sur l'assurance qualité externe transfrontalière et sur l'European Approach.

Le "workpackage" coordonné par le Hcéres et la CTI se concentrera sur l'Assurance qualité 2.0 ou les pratiques d'AQE « innovantes » pour répondre aux besoins de multiples parties prenantes.

Dossier consacré au bien-être étudiant : de l'importance de la santé mentale et du sport



Le bien-être étudiant est un sujet clé à la fois pour le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ainsi que pour la CTI.

Certaines ressources existent à destination des écoles et des étudiants, et sont rappelées ci-dessous :

1. Santé

Santé psy étudiant

<https://www.etudiant.gouv.fr/fr/sante-psy-etudiant-les-rdv-psy-gratuits-2350>

Le service

<https://santepsy.etudiant.gouv.fr/>

CNAE

<https://www.etudiant.gouv.fr/fr/cnae>

Kit de communication

2. Sport

L'élan donné par les Jeux Olympiques de 2024 s'est poursuivi avec l'organisation de semaines olympiques et paralympiques en 2025 dans les établissements. Ces événements sont désormais terminés, mais voilà peut-être de quoi trouver de l'inspiration pour l'an prochain !

Semaine Olympique et Paralympique

<https://generation2024.franceolympique.com/edition-2025>

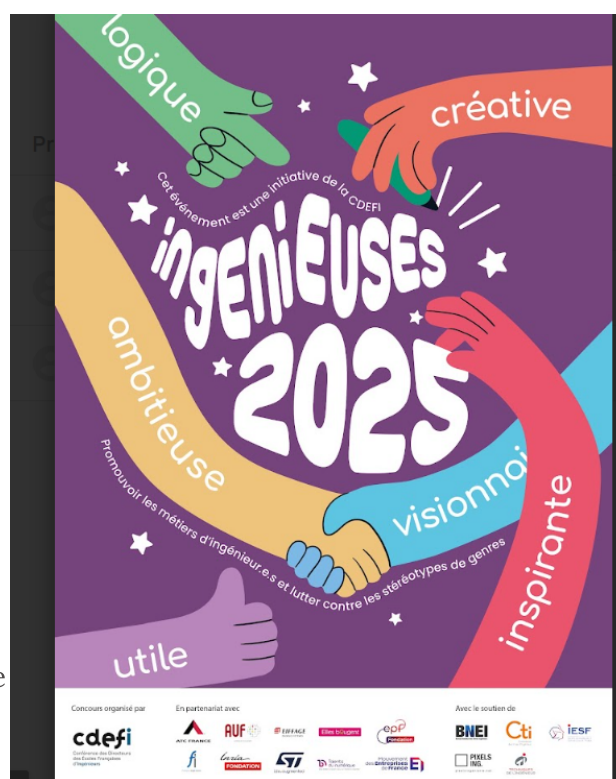
Une fois le compte crée voici le guide pour accompagner les établissements :

[Guide de la SOP 2025](#) | [Génération 2024](#)



Résultats de l'opération Ingénieuses 2025

Jeudi 15 mai, la CDEFI a eu le plaisir d'organiser la cérémonie de remise des prix [Ingénieuses2025](#) dans les locaux du MEDEF à Paris en présence du Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Philippe Baptiste, Patrick Martin, président du Mouvement des Entreprises de France et Emmanuel DUFLOS, président de la CDEFI.



Cette année, les élèves et ingénieures récompensées sont :

- ➔ Prix de l'élève-ingénieure France : **Eva Reyguez (Chimie ParisTech - PSL)**
- ➔ Prix de l'élève-ingénieure Afrique du Nord : **Ilhem Arroudj (Ecole nationale Supérieure d'Informatique (ESI))**
- ➔ Prix de la femme ingénieure : **Yvette Ramos (EPF Engineering School / Moinas & Savoye)**
- ➔ Prix de la femme ingénieure junior : **Emmanuelle Boulrier (ESIEA)**
- ➔ Prix de la femme du numérique : **Lolita Aboa (Polytech Lille)**

Pour en savoir +, [consultez la page de l'événement sur le site de la CDEFI](#)

La CTI s'associe à la CDEFI pour féliciter toutes les lauréates !



Publication de l'enquête du BNEI consacrée à la CVEC

La CVEC, ou contribution de vie étudiante et de campus, est une taxe étudiante à laquelle sont assujettis les étudiants de l'enseignement supérieur, qui est redistribuée aux établissements et aux CROUS pour permettre le développement d'action pour la vie étudiante et de campus.

Le Bureau National des Élèves Ingénieurs (BNEI) a rendu public les résultats de son enquête nationale sur la connaissance et l'usage de la CVEC, menée auprès de 6 274 élèves d'écoles d'ingénieurs à l'été 2024. Ce rapport a été présenté à la Cour des Comptes dans le cadre de leur consultation nationale sur les dépenses étudiantes.

Pour découvrir le rapport : <https://www.bnei.fr/2025/03/28/rapport-cvec/>



Copyright © 2025 Commission des Titres d'Ingénieur, All rights reserved.

Want to change how you receive these emails?

You can [update your preferences](#) or [unsubscribe from this list](#).

